

Consultation publique Ajout d'usages du 1420, boulevard Mont-Royal

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PROMOTEUR

Date: 11 octobre 2022

Heure: 14 h

Lieu: Bureaux de l'OCPM - 1550, rue Metcalfe, 14e étage, Salle C

Étaient présents :

Pour le promoteur

- Daniel Revah, Propriétaire du projet Le 1420
- Sonny Maloney, Directeur du projet *Le 1420*
- Olivier Laurent Cazaban, Urbaniste. Directeur principal. Groupe BC2

Pour l'Office de consultation publique de Montréal

- Danielle Casara, présidente de la commission
- Claudia Atomei, commissaire
- Alejandro Angel, secrétaire-Analyste

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, Danielle Casara, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter et fait un rappel de la mission de l'OCPM ainsi que de l'objectif de la réunion. Un ordre du jour est exposé sur le tableau.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission a présenté le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires ainsi que le mandat de la commission.

Par la suite, la présidente a demandé au promoteur et son représentant de faire leur présentation à la commission.



3. Présentation de l'objet de la consultation par le promoteur

Le représentant du promoteur présente à la commission ses arguments concernant le projet. Il souligne la localisation du bâtiment dans la montagne dans la mesure où la localisation des étages et des différents usages ajoutés n'est pas toujours facile pour ceux et celles qui ne connaissent pas forcément le bâtiment. Le représentant du promoteur passe donc à la description des différents usages ajoutés.

Concernant le restaurant, le propriétaire signale que les futurs propriétaires des appartements se sont engagés à dépenser une quantité déterminée par année au restaurant. En ayant ces engagements, le propriétaire avait contacté des restaurateurs avant la pandémie, mais qu'à la suite des bouleversements causés par cette dernière, il a dû reprendre les tentatives afin de trouver un opérateur pour le local. Il a été ajouté qu'à chaque 5 ans, une révision contractuelle avec le restaurateur choisi est prévue. De la même façon que pour la salle événementielle, le restaurant fonctionnera aussi avec un couvre-feu à 23 h.

Les représentants du promoteur ont signalé que la gestion de la salle événementielle sera la responsabilité du syndicat de copropriétaires et que ce sera à ce dernier d'établir les conditions d'utilisation de la salle (type d'événements, horaire, etc.). Les autres usages demeureront la propriété du promoteur, même après la finalisation du projet. Par la suite, le promoteur a mentionné que le projet de ferme urbaine serait la première implantation de ce type de projet sur l'île de Montréal.

4. Consultation publique

La présidente demande à l'analyste de présenter le déroulement de la consultation qui comprendra-les étapes suivantes :

Période d'information et de questions

17 octobre : séance d'information

L'arrondissement et le promoteur présenteront le projet de modification du règlement lors d'une présentation de 20 min chacune.

La soirée se déroulera aux locaux de l'OCPM (1550, rue Metcalfe, 14e étage). Elle sera webdiffusée pour ceux qui souhaitent l'écouter en direct et enregistrée pour une écoute en différé. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et empreint de courtoisie. Cette première soirée d'information débutera avec une présentation du projet par le promoteur, suivie d'une présentation de l'arrondissement.



31 octobre : séance de questions et réponses

La soirée se déroulera en présentiel aux locaux de l'OCPM (1550, rue Metcalfe, 14e étage), où les représentants de l'arrondissement et du promoteur seront invités à répondre aux questions citoyennes. La soirée est ouverte à tous sans qu'il soit nécessaire de s'inscrire. Des questions pourront également être posées via une tribune téléphonique. La commission pourrait acheminer des questions supplémentaires à l'arrondissement par écrit à la suite de cette séance. Une séance supplémentaire pourrait avoir lieu si nécessaire.

Période d'audition des opinions

1^{er} au 17 novembre - Dépôt des opinions : mémoires écrits, opinions orales ou par voie électronique.

1^{er} au 18 novembre - Opinions en ligne.

21 novembre - Séance d'audition devant les commissaires. La date limite pour s'y inscrire est le 17 novembre. D'autres dates peuvent s'ajouter selon les inscriptions. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur mémoire à la commission qui pourra, par la suite, poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire.

Période de rédaction

La commission procédera à l'analyse des informations et des opinions reçues, ainsi qu'à la rédaction du rapport.

5. Rôle des porte-parole et des personnes-ressources

- La présidente informe les représentants du promoteur de la possibilité de nommer des porte-parole et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la séance de questions et réponses.
- Trois porte-parole sont désignés pour répondre aux questions; d'autres personnesressources peuvent être présentes dans la salle et répondre, au besoin, selon les particularités des questions.
- Le promoteur doit fournir au préalable les noms et les titres de ces représentants.
- Lors des séances d'audition des opinions, les représentants du promoteur auront un droit de rectification.



• Note : les modalités de la consultation pourraient changer en cours de route, selon les consignes sanitaires qui seront en vigueur à ce moment.

6. Documentation

La présidente de la commission invite les représentants du promoteur à envoyer l'étude technique d'agriculture urbaine dans un souci de clarté de la documentation et afin de faciliter la compréhension du dossier pour les personnes voulant prendre connaissance de la consultation.

7. Questions et enjeux

La commission demande aux représentants du promoteur de bonifier certaines images de la présentation afin de mieux situer les citoyens quant aux changements et les impacts que ceux-ci peuvent avoir, ou pas, sur l'ensemble du bâtiment. Un autre sujet qui devrait être mieux expliqué est celui du débarcadère utilisé par le restaurant et la ferme urbaine, puisque ce n'était pas clair dans la présentation faite lors de cette rencontre.